



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 14

Date de la convocation : 9 décembre 2022

	PRESEN	ABSENT	POUVOIR		PRESEN	ABSENT	POUVOIR
G. BOUDIER	X			M.FOUGERON		X	POUVOIR A E. BROSSARD
L. PARREAU	X			J. DIOT	X		
N. MICHEL	X			D. MARTIN	X		
J-L MOREAU	X			N. AGOGUE	X		
A RIBEIRO	X			M. CAPRIOLI		X	
J. LAROUSSE	X			E. DODINET		X	
M. RAMOND	X			J. LANDRY		X	
M. QUESNEY		X		E. BROSSARD	X		
A. POILLERAT	X			JP.BURON		X	
JL. ALLANIC	X						

Secrétaire de séance : Alain POILLERAT

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUINZE DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Gérard BOUDIER, maire.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

19-2022 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA POSTE

La consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagements de la rue de la poste s'est clôturée le 3 octobre 2022.

L'ouverture des plis a eu lieu le 3 octobre 2022 à 14h. 3 candidats ont soumissionné.

Considérant l'article 5 du règlement de consultation, la commune a organisé des rendez-vous de négociation avec les 2 entreprises les mieux classées selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité.

L'analyse des offres après la négociation a permis de départager les candidats. Il est proposé de retenir la société INCA INGENIERIE et de lui attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagements de la rue de la poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre à INCA INGENIERIE pour les travaux d'aménagements de la rue de la poste pour un montant de 16 250.00 € HT.

AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette attribution de marché de maîtrise d'œuvre

50-2022 : PERSONNEL COMMUNAL : mise à jour du tableau des effectifs au 1er Mars 2022

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis du Comité Technique du 5 février 2019,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 25 février 2022,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet pour 20h
- la création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet pour 24h (Accueil)
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet pour 13h
- la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet pour 35h (Agent d'entretien des bâtiments)

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2022,

GRADES	DUREE	EFFECTIF
FILIERE ADMINISTRATIVE		
REDACTEUR	TC	01
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2 ^{ème} CLASSE	TC	01
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2 ^{ème} CLASSE	TNC (28h)	01
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2 ^{ème} CLASSE	TNC (24h)	01
FILIERE TECHNIQUE		
AGENT DE MAITRISE	TC	01
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2 ^{ème} CLASSE	TC	04
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2 ^{ème} CLASSE	TNC (6h)	01
ADJOINT TECHNIQUE	TC	02
APPRENTI Espaces Verts	Alternance	01

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés.

51-2022 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – RUE DE LA POSTE

Le maire expose à l'assemblée que, conjointement aux travaux d'aménagement de la rue de la poste, la commune a sollicité de Département du Loiret pour l'enfouissement des réseaux aériens.

Suite à la visite du chargé d'opérations au Service Énergie et Réseaux, le coût prévisionnel des prestations sous maîtrise d'ouvrage départementale a été estimé à 180 000 € TTC (150 000 € HT), dans les conditions économiques actuelles. Le montant de la participation communale est fixé à 30 % du coût hors taxes de ces dépenses et s'élèverait donc à 45 000 €.

Cette estimation comprend :

- les ouvertures et remblaiements de fouilles, ainsi que les réfections de voirie
- la fourniture et la pose des ouvrages de distribution d'électricité
- la pose des fourreaux et des chambres pour les réseaux de télécommunication

Hormis les tranchées communes, le Département n'assure pas la maîtrise d'ouvrage des interventions sur le réseau d'éclairage. La maîtrise d'ouvrage des interventions sur les câbles des réseaux de télécommunication est assurée par les opérateurs (chacun pour son réseau).

En vue de l'inscription de cette opération au programme départemental de travaux d'amélioration esthétique pour l'année 2023, cette proposition doit être soumise au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition financière du Département du Loiret

AUTORISE le maire à signer les documents afférents à cette affaire.

S'ENGAGE à prévoir les crédits au budget 2023

QUESTIONS DIVERSES